

## NOTICE EXPLICATIVE SUR LES INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET AU TRANSPORT

ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

### COMPTE FAMILLE C@NTIBUS

Il s'agit d'un porte monnaie électronique créé pour tous les enfants d'une même famille et utilisable pour le service de restauration scolaire.

#### Pour une 1<sup>ère</sup> inscription :

Vous venez d'arriver dans la commune et/ou vous n'avez pas encore d'espace dédié à votre famille, il est nécessaire de créer un compte-famille. **Il vous sera demandé un forfait minimum de 30 euros par enfant par chèque ou en espèces.** A l'ouverture de votre compte-famille et pour vous permettre d'accéder à votre espace personnel, des identifiants (login et mot de passe) vous seront communiqués à l'adresse mail dûment indiquée sur le fiche d'inscription ci-jointe.

#### Vous bénéficiez déjà d'un compte-famille :

Votre compte-famille est valable durant toute la scolarité de votre enfant. Le solde éventuel figurant sur le compte reste disponible à chaque rentrée scolaire. En cas de départ, il vous sera remboursé.

#### Comment alimenter votre compte-famille ?

Le compte famille doit être approvisionné à l'avance, pour bénéficier des services proposés.

Un paiement global peut être effectué pour l'ensemble des activités. L'approvisionnement peut se faire :

- en se rendant en mairie :
  - o en numéraire
  - o par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
- par carte bancaire via la plateforme accessible depuis le site [www.lavilleauxdames.fr](http://www.lavilleauxdames.fr) - Paiement sécurisé.

### TRANSPORT SCOLAIRE

La Région Centre garde la compétence du transport scolaire, avec Rémi-centre-val-de-Loire. Il offre la gratuité du service aux familles.

Seule une participation aux frais de gestion est demandée à hauteur de 25€ par enfant avec un plafond de 50€ par famille.

#### Inscriptions

Les inscriptions en ligne auront lieu du mardi 04 juin 2019 jusqu'au vendredi 25 juillet sur le site : [www.remi-centre-val-de-loire.fr](http://www.remi-centre-val-de-loire.fr)

Aucun formulaire papier ne sera envoyé aux familles.

Toute inscription après la date de clôture se verra appliquée une pénalité de 12 euros par enfant, plafonnée à 24 euros par famille.

- Pour toute nouvelle demande : la carte est adressée par courrier directement à la famille
- Pour un renouvellement de carte : la carte délivrée cette année est valable plusieurs années et doit être conservée. Elle sera automatiquement réactivée et mise à jour pour le jour de la rentrée scolaire (après une première validation dans le car) (en cas de perte, un duplicata vous sera facturé 10€)

Toute modification (changement d'arrêt, déménagement, ...), toute résiliation de l'inscription de votre enfant doit se faire par écrit adressée à la mairie.

La carte de transport scolaire est obligatoire dès le 1er jour de la rentrée et devra être présentée à chaque montée dans le car. Le défaut de présentation de la carte expose l'enfant à ne pas être admis à bord.

**Les représentants légaux qui souhaitent autoriser des personnes majeures à prendre leur enfant à l'arrêt de bus doivent le notifier par écrit à la mairie en mentionnant leurs noms et prénoms, le lien avec l'enfant et un numéro de téléphone.**

**Consigne pour les enfants élémentaires :**

Les représentants légaux qui souhaitent que leur enfant regagne seul leur domicile en fin de journée doivent le notifier par écrit à la mairie.

**NB :** Tout enfant, à la sortie du bus, qui n'aura pas été récupéré par la famille ou la personne mandatée, sera confié à la brigade des mineurs conformément à la loi relative à la protection de l'enfant.

**Circuits**

La commune, en collaboration avec le syndicat Touraine Mobilité organise 2 circuits de cars scolaires desservant les deux écoles de la commune.

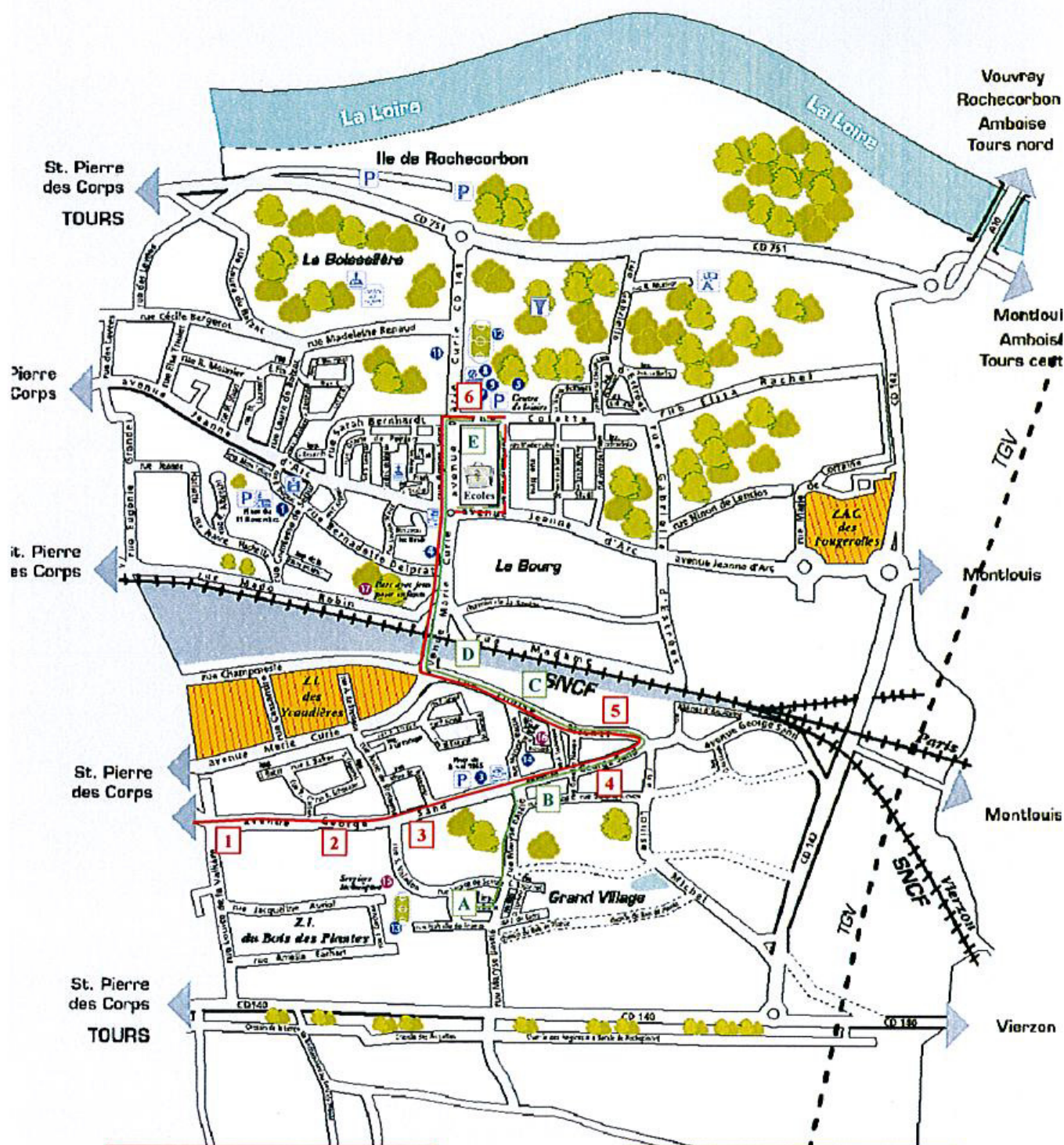
**CIRCUIT N°1**

Arrêts desservis	Adresse	Horaires Aller Lun-Mar-Mer Jeu-Ven	Horaires Retour	
			Lun-Mar Jeu-Ven	Mer
1. Les Poneys	8 av. George Sand	8 h 05	16 h 50	11 h 50
2. Les Moutons	28 av. George Sand	8 h 07	16 h 48	11 h 48
3. Les Chatons	67 av. George Sand	8 h 09	16 h 47	11 h 47
4. Les Poussins	143 av. George Sand	8 h 12	16 h 45	11 h 45
5. Les Lapins	44 rue Louise Michel	8 h 14	16 h 43	11 h 43
6. Ecoles	ALSH Dolto, 2 rue Colette	8 h 20	16 h 38	11 h 38

**CIRCUIT N°2**

Arrêts desservis	Adresse	Horaires Aller Lun-Mar-Mer Jeu-Ven	Horaires Retour	
			Lun-Mar Jeu-Ven	Mer
A. Les Lions	Impasse Maryse Bastié	8 h 05	16 h 50	11 h 50
B. Les Eléphants	103 av. George Sand	8 h 11	16 h 47	11 h 47
C. Les Panthères	23 rue Louise Michel	8 h 13	16 h 45	11 h 45
D. Les Girafes	1 bis rue Louise Michel	8 h 14	16 h 44	11 h 44
E. Ecoles	ALSH Dolto, 2 rue Colette	8 h 20	16 h 38	11 h 38

# ITINÉRAIRES DES AUTOCARS



- Circuit n°1 :**
- 1 Les poneys
  - 2 Les moutons
  - 3 Les chatons
  - 4 Les poussins
  - 5 Les lapins
  - 6 Parking des écoles
  - Trajet retour

- Circuit n°2 :**
- A Les lions
  - B Les éléphants
  - C Les panthères
  - D Les girafes
  - E Parking des écoles
  - Trajet retour

## RAPPEL

En cas d'urgence, l'enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal.

Vos contacts en mairie (renseignements et inscriptions) :

Mme DELANEAU

02 47 44 36 46

[comptabilite@ville-aux-dames.com](mailto:comptabilite@ville-aux-dames.com)

**Jours et horaires d'ouverture de la mairie :**

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h50

Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h20